

3.3 Pour améliorer la position du Canada sur le plan du commerce international à l'échelle mondiale, le Comité recommande ce qui suit :

3.3B le Canada, en collaboration avec d'autres pays, devrait veiller à ce que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ait un caractère véritablement universel et multilatéral et compte le plus grand nombre possible d'adhésions basées sur le respect de normes généralement acceptées.

Réponse

Le Gouvernement est d'accord et va continuer de veiller à ce que l'OMC revête un caractère véritablement universel et multilatéral et à ce qu'elle compte le plus grand nombre possible de membres dans le respect des normes généralement acceptées. Plus de 100 économies de toutes les parties du monde ont participé aux négociations de l'Uruguay Round, qui ont duré plus de sept ans et demi. Cent vingt-cinq ont maintenant signé l'Accord instituant l'OMC, et 81 d'entre eux (dont le Canada) l'avaient ratifié au 1^{er} janvier 1995, devenant ainsi membres fondateurs de l'Organisation. On s'attend à ce que les autres le fassent au cours d'une période de transition.

Le Canada et d'autres parties intéressées travaillent par ailleurs d'arrache-pied pour permettre à des économies clés, tels que la Chine, Taiwan et la Fédération russe, ainsi qu'à une vingtaine d'autres économies dont l'Ukraine, d'adhérer au GATT et à l'OMC en qualité de membres à part entière du système commercial multilatéral. Ces économies bénéficieront des mêmes droits et seront assujettis aux mêmes obligations que les membres actuels.